

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2016

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil seize, le 04 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 29 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 10

POUVOIRS : 3

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

▶ A approuvé par 10 voix pour et 1 abstention, (n'ont pas pris part au vote comme le prévoit la réglementation le Maire + pouvoir donné en son nom par un élu) le compte administratif communal 2015 qui fait état de :

● Dépenses fonctionnement :	440 792.48 €
● Recettes fonctionnement :	537 295.14 €
● Résultats de l'exercice 2015 :	96 502.66 €
● Excédent antérieur :	66 903.64 €
TOTAL :	163 406.30 €

● Dépenses investissement :	83 747.66 €
● Recettes investissement :	131 680.81 €
● Résultats de l'exercice 2015 :	47 933.15 €
● Excédent antérieur :	40 098.21 €
TOTAL :	88 031.36 €.

TOTAL GENERAL : 251 437.66 €

▶ A approuvé le compte de gestion 2015 établi par M. le Trésorier Principal conforme au compte administratif 2015.

▶ A approuvé par 10 voix pour et 3 abstentions une affectation des résultats de fonctionnement 2015 pour une somme de 80.000 € en section d'investissement.

▶ A décidé par 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions d'augmenter de 0.50 % les taux des taxes directes locales 2016, compte-tenu de la baisse importante des dotations de l'Etat en 2015 et 2016, soit :

- taxe habitation : 10.38 %
- taxe sur le foncier bâti : 13.38 %
- taxe sur le foncier non bâti : 30.77 %

**Le Maire,
Monique REY**